

COMMUNE D'ARTOLSHEIM  
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de *Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI*.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Pascal REINBOLD, Carole ZANELLA, Yves SCHWOERER

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES**

Pierre KLING qui donne procuration à Damien SCHULTZ, Valentin IFFRIG qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI, Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK

**QUORUM** : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe BLOCK

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En accord avec Marthe BLOCK, le conseil municipal désigne Marthe BLOCK en tant que secrétaire de séance du conseil municipal

*Adoptée par 15 voix « pour »*

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 067-216700112-20251127-2025112701-DE

Publié le 02/12/2025

Pour extrait conforme  
Artolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Maire,  
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire de séance,  
Marthe BLOCK

COMMUNE D'ARTOLSHEIM  
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de *Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI*.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Pascal REINBOLD, Carole ZANELLA, Yves SCHWOERER

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES**

Pierre KLING qui donne procuration à Damien SCHULTZ, Valentin IFFRIG qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI, Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK

**QUORUM** : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe BLOCK

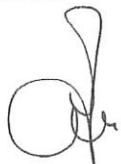
**APPROBATION DU PV DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 a été arrêté et approuvé par

*Adoptée par 15 voix « pour »*

Pour extrait conforme  
Artolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Maire,  
Jean-Michel VOEGELI



Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 067-216700112-20251127-2025112702-DE

Publié le 02/12/2025

Le Secrétaire de séance,  
Marthe BLOCK



COMMUNE D'ARTOLSHEIM  
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de *Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI*.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Pascal REINBOLD, Carole ZANELLA, Yves SCHWOERER

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES**

Pierre KLING qui donne procuration à Damien SCHULTZ, Valentin IFFRIG qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI, Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK

**QUORUM** : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe BLOCK

**ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE  
SANTE DU CDG DU BAS-RHIN 2026 - 2031**

**Le Conseil Municipal d'Artolsheim**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ; VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 42/25 en date du 24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la mise en œuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 6 années et

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 067-216700112-20251127-2025112703-DE

Publié le 02/12/2025

autorisant Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 novembre 2025 ;

VU l'exposé du Maire

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

1) **DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;

2) **DECIDE D'ACCORDER** une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé » ;

3) **DECIDE DE FIXER** le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 :

- à hauteur de 55 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »),

4) **PREND ACTE**

- Que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la **masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année**.

- Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

5) **AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

*Adoptée par 15 voix « pour »*

**Pour extrait conforme**  
Artolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Maire,  
Jean-Michel VOEGELI



Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 067-216700112-20251127-2025112703-DE  
Publié le 02/12/2025

Le Secrétaire de séance,  
Marthe BLOCK

COMMUNE D'ARTOLSHEIM  
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 novembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de *Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI*.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Pascal REINBOLD, Carole ZANELLA, Yves SCHWOERER

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES**

Pierre KLING qui donne procuration à Damien SCHULTZ, Valentin IFFRIG qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI, Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK

**QUORUM** : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe BLOCK

**ONF - ETAT D'ASSIETTE 2027 - COUPES D'AMENAGEMENT**

Après présentation de l'état d'assiette des coupes 2027 permettant d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage,

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Approuve l'état d'assiette des coupes 2027 proposé

*Adoptée par 15 voix « pour »*

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 067-216700112-20251127-2025112706-DE

Publié le 02/12/2025

Pour extrait conforme  
Artolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Maire,  
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire de séance,  
Marthe BLOCK

**Demande aux services de l'ONF d'établir un nouveau devis pour le programme d'actions 2026 selon les modifications ci-dessus**

*Adoptée par 15 voix « pour »*

**Pour extrait conforme  
Artolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025**

Le Maire,  
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire de séance,  
Marthe BLOCK



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 067-216700112-20251127-2025112707-DE

Publié le 02/12/2025

COMMUNE D'ARTOLSHEIM  
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de *Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI*.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Pascal REINBOLD, Carole ZANELLA, Yves SCHWOERER

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES**

Pierre KLING qui donne procuration à Damien SCHULTZ, Valentin IFFRIG qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI, Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK

**QUORUM** : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe BLOCK

**ONF - ETAT PRÉVISIONNEL DES PLANS DE COUPES ET PROGRAMME DES TRAVAUX 2026**

Après présentation des documents concernant l'état prévisionnel des plans de coupes et du programme des travaux 2026,

Le Conseil Municipal, après délibération, **approuve**

L'état prévisionnel des plans de coupes 2026 comme suit :

**Dépenses HT : 8.409 €**

**Recettes brut HT : 14.570 €**

**Le programme d'actions 2026, honoraires compris, est proposé pour un montant de 22.347,95 € HT**

Le Conseil Municipal, après délibération

**Demande le retrait des dépenses prévues dans les chapitres suivants (soit une déduction de 1.368€)**

- Entretien de parcellaire – localisation massif
- Régénération par plantation – mise en place des plants – localisation 28.i

COMMUNE D'ARTOLSHEIM  
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de *Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI*.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Pascal REINBOLD, Carole ZANELLA, Yves SCHWOERER

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES**

Pierre KLING qui donne procuration à Damien SCHULTZ, Valentin IFFRIG qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI, Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK

**QUORUM** : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe BLOCK

**RECENSEMENT INSEE DE LA POPULATION 2026**

Nomination et rémunération des agents recenseurs

Dans le cadre de l'enquête de recensement INSEE qui se déroulera en 2026 pour la commune d'Artolsheim, il y a lieu de procéder à la nomination des agents recenseurs  
Après délibération, le Conseil Municipal,

**Nomme en qualité d'agents recenseurs :**

- Mme KIENY Noëlle
- Mr MERTZ Eric

Une rémunération forfaitaire brute sera accordée à chaque agent recenseur d'un montant de 1.000 €.

*Adoptée par 15 voix « pour »*

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 067-216700112-20251127-2025112705-DE

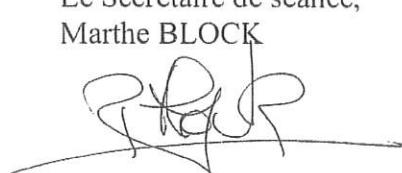
Publié le 02/12/2025

**Pour extrait conforme**  
Artolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Maire,  
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire de séance,  
Marthe BLOCK



COMMUNE D'ARTOLSHEIM  
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de *Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI*.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Pascal REINBOLD, Carole ZANELLA, Yves SCHWOERER

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES**

Pierre KLING qui donne procuration à Damien SCHULTZ, Valentin IFFRIG qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI, Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK

**QUORUM** : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe BLOCK

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 067-216700112-20251127-2025112710-DE

Publié le 02/12/2025

**PROJET D'ADRESSAGE**

**DENOMINATION D'UN CHEMIN ET CREATION DE NUMEROS DE VOIES**

Dans la continuité de la réalisation par la Poste du projet d'adressage de la Commune d'Artolsheim, le Conseil Municipal doit se prononcer sur différents points :

Dénomination du chemin sis section 35 parcelle 685 et ajout de numéros de voies selon le tableau ci-après :

**ATTRIBUTION DE NOUVEAUX NUMEROS ET DENOMINATION D'UNE RUE**

SECTION	PARCELLE	<u>ancienne VOIE</u>	<u>nouveau N°</u>	<u>extension</u> (non préconisée)	<u>nouvelle VOIE</u>
02	0120	Chemin de l'Ecluse	8		
02	0089	Chemin de l'Ecluse	14	a	

SECTION	PARCELLE	<u>ancienne VOIE</u>	<u>nouveau N°</u>	<u>extension</u> (non préconisée)	<u>nouvelle VOIE</u>
35	0685		1		Rue des champs
03	0121	Impasse Napoléon	1		
03	0013	Impasse Napoléon	7		
41	0093	Lieu dit Lachen	1		
41	0093	Lieu dit Lachen	3		
37	0091	Lieu dit les Bains d'Artolsheim	1		
37	0020	Lieu dit les Bains d'Artolsheim	2		
35	0729	Route de Strasbourg	38	a	
35	0697	Route de Strasbourg	39	a	
35	0012	Route de Strasbourg	50		
01	0236	Rue de la Police	11		
01	0204	Rue de la Police	13		
41	0126	Rue des Etangs	2		
29	0007	Rue des Etangs	8		
29	0006	Rue des Etangs	18		
39	0021	Rue des Etangs	20		
36	0033	Rue des Etangs	3		
36	0168	Rue des Etangs	5		
04	0152	Rue des Prés	4	a	
04	0139	Rue des Prés	6		
04	0143	Rue des Prés	8		
35	0638	Rue des Prés	12		
35	0120	Rue des Prés	23		
35	0498	Rue des Prés	25		
05	0054	Rue des Roseaux	3		
35	0672	Rue des Tilleuls	4		
35	0673	Rue des Tilleuls	8		

SECTION	PARCELLE	ancienne VOIE	nouveau N°	extension (non préconisée)	nouvelle VOIE
01	0033	Rue des Vergers	10		
01	0242	Rue des Vergers	11	b	
01	0219	Rue des Vergers	18		
01	0196	Rue des Vergers	21		
01	0224	Rue des Vergers	23		
35	0518	Rue du Canal	18		
35	0520	Rue du Canal	20		
35	0524	Rue du Canal	22		
35	0532	Rue du Canal	28		
03	0186	Rue du Moulin	20	a	
35	0117	Rue Napoléon	1		
35	0620	Rue Napoléon	14		
35	0318	Rue Napoléon	7		
23	0057	Schützenwald	2		LIEU DIT Schutzenwald
39	0137	Schützenwald	1		LIEU DIT Schutzenwald

Le Conseil Municipal, après délibération,

*Approuve* la nouvelle dénomination de rue ainsi que les nouveaux numéros proposés dans le tableau ci-dessus.

*Adoptée par 15 voix « pour »*

Pour extrait conforme  
Artolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 067-216700112-20251127-2025112710-DE

Publié le 02/12/2025

Le Maire,  
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire de séance,  
Marthe BLOCK

COMMUNE D'ARTOLSHEIM  
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de *Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI*.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Pascal REINBOLD, Carole ZANELLA, Yves SCHWOERER

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES**

Pierre KLING qui donne procuration à Damien SCHULTZ, Valentin IFFRIG qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI, Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK

**QUORUM** : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe BLOCK

**BAUX RURAUX**

**Transfert de bail STEIBLI Jean-Claude au profit au profit d'un descendant majeur**  
Le Conseil Municipal, après délibération,

**Prend en compte la demande de transfert du bail à compter de ce jour, de Mr STEIBLI Jean-Claude à STEIBLI Gaël, fils de STEIBLI Jean-Claude pour les surfaces suivantes :**

Section 34 – parcelle 43	Grossfeld	8,00 ares
Section 36 – parcelle 58	Grossfeld	102,09 ares
Section 39 – parcelle 20-2	Allmend	80,00 ares
Section 40 – parcelle 15	Beulmatt	194,77 ares

*Adoptée par 15 voix « pour »*

**Pour extrait conforme**  
**Artolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 067-216700112-20251127-2025112704-DE  
publié le 02.12.2025

Le Maire,  
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire de séance,  
Marthe BLOCK

COMMUNE D'ARTOLSHEIM  
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de *Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI*.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Pascal REINBOLD, Carole ZANELLA, Yves SCHWOERER

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES**

Pierre KLING qui donne procuration à Damien SCHULTZ, Valentin IFFRIG qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI, Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK

**QUORUM** : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe BLOCK

**PERSONNEL COMMUNAL**

Cadeau départ en retraite de Mr CHABE Stéphane

A compter du 1<sup>er</sup> février 2026, Stéphane CHABE, adjoint technique à la Commune d'Artolsheim fait valoir ses droits à la retraite après 10 ans et 7 mois de service.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**Décide d'offrir à Mr CHABE un bon cadeau d'une valeur de 635 € (60€/an).**

*Adoptée par 15 voix « pour »*

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 067-216700112-20251127-2025112708-DE

Publié le 02/12/2025

**Pour extrait conforme**  
Artolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Maire,  
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire de séance,  
Marthe BLOCK



COMMUNE D'ARTOLSHEIM  
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de *Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI*.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Pascal REINBOLD, Carole ZANELLA, Yves SCHWOERER

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES**

Pierre KLING qui donne procuration à Damien SCHULTZ, Valentin IFFRIG qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI, Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK

**QUORUM** : 8

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe BLOCK

**REQUETE DEPOSEE PAR GAEL WALTSBURGER**

Mr Gaël WALTSBURGER sollicite l'autorisation de traverser 2 chemins ruraux afin d'y enterrer un câble de commande de pivot. Le demandeur s'engage à la remise en état des lieux.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Autorise Mr Gaël WALTSBURGER à traverser 2 chemins ruraux pour enfouissement du câble de commande de son pivot.

*Adoptée par 14 voix « pour » 1 « abstention – Gaël WALTSBURGER*

Pour extrait conforme  
Artolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Maire,  
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire de séance,  
Marthe BLOCK

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 067-216700112-20251127-2025112709-DE

Publié le 02/12/2025